AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2243
FR0000052870-FS0691

28 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NORBERT DENTRESSANGLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 octobre 2014, le seuil de 5% du capital de la société NORBERT DENTRESSANGLE et détenir, pour le compte desdits fonds, 492 945 actions NORBERT DENTRESSANGLE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 2,98% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société NORBERT DENTRESSANGLE.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 866 241 actions représentant 16 509 595 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.